

Un chef de guerre congolais accusé d'esclavage sexuel

10 Avril 2018

C'est un procès hors norme qui s'ouvrira le 13 avril 2018 à Kalehe, en République démocratique du Congo (RDC). 10 ans après, 100 victimes des pires atrocités ont l'espoir d'obtenir justice avec le procès du chef de milice qui a régné en maître sur leur région pendant des mois.

« Marocain » (c'est son nom de guerre) est notamment accusé d'esclavage sexuel, un crime peu poursuivi malgré son utilisation massive par les groupes armés de l'est de la RDC. Deux ans d'enquêtes, auxquelles TRIAL International a apporté son expertise, ont été nécessaires à l'ouverture du procès : un tournant important dans la reconnaissance de ce mal invisible.

Résumé de l'affaire

Le territoire de Kalehe est tristement connu pour son instabilité. Milices Mai-Mai et armée congolaise s'y affrontent sans répit, et le contrôle effectif de la région fluctue au gré de ces combats. Otages impuissants, les civils sont à la merci du vainqueur.

C'est ainsi que, de 2005 à 2007, une milice particulièrement cruelle a persécuté des centaines de villageois en toute impunité. Lors de ces attaques, les hommes étaient tués sur place ou faits prisonniers pour transporter les biens pillés, et les femmes et les filles étaient gardées comme esclaves sexuelles.

La milice a finalement été vaincue en 2007 et ses commandants, dits « Colonel 106 » et « Marocain », ont été arrêtés. Le premier a déjà été condamné à perpétuité. C'est à présent au tour de Marocain de faire face à ses actes.

Un procès complexe, sous haute tension

La simple ouverture d'un procès est une victoire pour les victimes, mais celui-ci présente d'indéniables complexités.

D'une part, la situation sécuritaire reste très volatile : si la milice de Marocain a été anéantie, de nombreux autres groupes armés continuent de sévir dans la région. Les victimes et les témoins sont particulièrement menacés.

D'autre part, l'ampleur et la gravité des crimes est hors du commun : des centaines de victimes ont été recensées, les attaques se sont déroulées sur un territoire vaste et difficile d'accès... sans parler des tabous liés aux crimes de violences sexuelles, qui inhibent les victimes et les exposent à d'innombrables stigmas.

Du fait de la complexité de l'affaire, les enquêtes initiales étaient incomplètes et n'offraient qu'une image partielle des crimes allégués de Marocain. La documentation des violences sexuelles, notamment, n'était que très peu développée.

A l'invitation de ses partenaires en RDC, TRIAL International a apporté son expertise juridique au dossier : l'organisation a collaboré étroitement avec les ONG locales, les victimes et leurs avocats pour documenter les crimes (collecte de preuves et de témoignages, examens médicaux complémentaires) relatifs aux attaques impliquant le Commandant Marocain, permettant ainsi de construire une stratégie juridique solide.

Un jalon dans la lutte contre l'impunité

Dix ans après les crimes subis, les victimes voient enfin un espoir d'obtenir justice. Sur cette ligne de front entre l'armée et les milices rebelles, le symbole est d'autant plus fort.

Le procès de Marocain est aussi l'occasion pour les autorités de montrer leur engagement contre les crimes de masse, même lorsque les faits sont datés et les accusés puissants. Il en va à présent de leur crédibilité que les audiences se déroulent dans de bonnes conditions, dans le respect des droits et de la dignité de toutes les parties.

L'affaire Marocain en 5 questions

De quoi est accusé Marocain ?

Marocain est poursuivi pour crimes contre l'humanité par viol, emprisonnement, et autres actes inhumains de caractère analogue ; ainsi que pour crimes de guerre par esclavage sexuel, pillage, attaque contre la population civile et contre des bâtiments consacrés à la religion. Il est également poursuivi pour participation à un mouvement insurrectionnel.

Sa responsabilité pénale est engagée comme auteur direct pour avoir commis individuellement, conjointement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, les crimes cités ci-dessus. En effet, une cinquantaine de victimes et témoins ont rapporté des exactions l'incriminant personnellement ainsi que des miliciens agissant sous son commandement.

Quel est le lien entre l'affaire Marocain et celle du Colonel 106 ?

Marocain était le bras droit du Colonel 106. Leur milice attaquait souvent deux villages simultanément, l'un sous le commandement du Colonel 106, l'autre sous le commandement de Marocain.

Le Colonel 106 a été condamné à perpétuité en 2014. Ce verdict constitue un précédent important puisqu'il représente l'une des rares condamnations pour esclavage sexuel comme crime contre l'humanité en RDC, malgré l'utilisation généralisée de cette pratique par les groupes armés.

Le procès de Marocain intervient dans la continuité de ce premier procès, puisqu'il porte sur des faits analogues et reprend les mêmes chefs d'accusation.

Pourquoi le procès s'ouvre-t-il maintenant, 10 ans après les faits ?

Marocain n'a été arrêté qu'en août 2014. Il a été interrogé immédiatement et a avoué sa participation à certaines attaques dès sa première audition.

Mais la première mission d'enquête sur le terrain n'a été menée qu'en 2016. Dans le cadre d'un dossier de crime de masse de cette ampleur, les ressources nécessaires pour mener à bien une enquête efficace et complète sont importantes (expertise juridique sur les crimes de masse, ressources humaines, financières et matérielles pour mener une enquête sur le terrain, dans des situations sécuritaires instables). Une deuxième mission d'enquête a été nécessaire, permettant de récolter des preuves et des témoignages incriminant Marocain directement.

Après cela, les autorités ont agi avec célérité : audition des victimes prioritaires et des témoins clés, confrontations avec le prévenu ; tests médicaux complémentaires...

Le procès en audiences foraines, initialement prévu pour 2017, a été retardé dû à un contexte sécuritaire très instable dans la région de Bunyakiri.

Quel a été le rôle de TRIAL International ?

TRIAL est intervenu à plusieurs étapes de la procédure :

- Documentation : participation aux missions de documentation, coaching des avocats en charge de la collecte de preuve, financement de tests ADN et médicaux complémentaires.
- Accompagnement des victimes : recensement des victimes, information et coaching des ONG locales, assistance juridique gratuite via le biais des avocats du collectif.
- Stratégie juridique : soutien et coaching continu aux avocats du collectif des victimes, expertise technique dans l'analyse des preuves ; mise en place de la stratégie juridique.

Pourquoi ce procès est-il important pour la justice en RDC ?

D'une manière générale, les violences sexuelles sont sous-représentées dans les procédures pénales en RDC en raison de leur complexité et des stigmas qui y sont associés. La jurisprudence sur l'esclavage sexuel, en particulier, est embryonnaire. La création d'un précédent, surtout en corrélation avec la condamnation du Colonel 106 pour des faits similaires, faciliterait la poursuite future de ce crime trop souvent tu.

C'est aussi l'occasion pour les autorités congolaises d'approfondir leurs compétences sur des dossiers de crimes de masse, souvent très complexes (voir encadré).

Enfin, ce procès envoie un signal fort aux groupes armés encore actifs dans la région. Il montre qu'en dépit du temps écoulé et de l'influence des chefs de guerre, justice sera rendue.

Un procès complexe et de grande ampleur

Une dizaine de villages attaqués

100 victimes représentées

10 ans écoulés depuis les attaques

Un large éventail de crimes (viol, emprisonnement, actes inhumains, esclavage sexuel, attaque contre la population civile, attaque contre des biens civils, etc.)

Chronologie

2005 à 2007 : Série d'attaques de centaines de civils par le groupe Mai-Mai dirigé par Marocain et le Colonel 106

2007 : Défaite du groupe du Colonel 106 par l'armée congolaise et arrestation de ce dernier.

2014 : Condamnation du Colonel 106, pour crimes contre l'humanité dont l'esclavage sexuel ; arrestation de Marocain

2016 : Première mission d'enquête dans l'affaire Marocain

2017 : 2^e mission d'enquête

2018 : Ouverture du procès Marocain

Plus d'informations

[Sur l'affaire Marocain](#)

[Sur les actions de TRIAL International en RDC](#)

[Sur la lutte contre les violences sexuelles](#)

A propos de TRIAL International

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice.

TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

TRIAL International croit en un monde où l'impunité pour les crimes internationaux n'est plus tolérée. L'état de droit ne prévaudra que quand les victimes seront entendues et les auteurs portés devant la justice.

Contacts

Daniele Perissi, responsable du programme RDC : d.perissi@trialinternational.org

Suivez TRIAL International :

[Sur Facebook](#)

[Sur Twitter](#)

[Sur Youtube](#)